

DOSSIER DE CANDIDATURE



sqFestival!

Théâtre amateur
2 et 3 Juillet 2022



Candidature à retourner au plus tard le 13 février 2022

Nom de la troupe :

Titre du spectacle :

Nom et statut de la structure porteuse :

Adresse :

Contact :

Nom :

Qualité :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Candidature

M
En qualité de

Présente la candidature de la troupe

Pour participer au festival « Saint-Quentin fait son festival » les 2 et 3 juillet 2022

A Le

Signature :

Mairie de St-Quentin-Fallavier

1 rue de l'Hôtel de Ville
38 070 St-Quentin-Fallavier
04 74 94 88 00

www.st-quentin-fallavier.fr



Coordination du festival :

Mairie Service Culture-patrimoine
Murielle Pral – tel 04 74 94 84 31 // 06 86 68 81 41
murielle.pral@st-quentin-fallavier.fr

Renseignements sur le projet

Présentation et historique de la compagnie :

Titre de la pièce :

Auteur :

Metteur en scène :

Durée (comprise entre 40 minutes et 1h30):

Date de la première représentation :

Nom du professionnel qui accompagne la troupe, si différent du metteur en scène :

Notice technique

- Contact technique, si différent du contact de la compagnie
- Décors :
Classement M1 (résistance au feu) : **oui** **non**
- Temps d'installation/temps de désinstallation (30 min. maxi) :
- Fiche technique détaillée : **oui** **non**

Élément à fournir impérativement

X Distribution

X résumé de la pièce

Éléments à fournir dans la mesure des possibilités

Texte de la pièce

Anciens programmes et documents de présentation de la compagnie

Dates et lieux où le spectacle (ou une répétition en cas de création) peut être vu

Photos, supports audiovisuels

Articles de presse

Mairie de St-Quentin-Fallavier

1 rue de l'Hôtel de Ville
38 070 St-Quentin-Fallavier
04 74 94 88 00

www.st-quentin-fallavier.fr



Coordination du festival :

Mairie Service Culture-patrimoine
Murielle Pral – tel 04 74 94 84 31 // 06 86 68 81 41
murielle.pral@st-quentin-fallavier.fr

CONDITIONS GENERALES

« Saint-Quentin fait son festival » est organisé par la Mairie de Saint-Quentin-Fallavier dans l'objectif de mettre en valeur et faire découvrir le théâtre amateur local dans sa dimension créative et dynamique en invitant des troupes à présenter leur travail au public, et à se confronter entre elles.

Le potentiel des candidats à faire découvrir au public un spectacle original, créatif et accessible au plus grand nombre, sera déterminant dans le choix des compagnies invitées.

Celles-ci seront au nombre de quatre à six.

Elles seront prévenues au plus tard le 28 février 2022

Conditions de participation :

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

- Compagnie amateur accompagnée par un professionnel du spectacle
- Les comédiens doivent être tous amateurs, à l'exception du metteur en scène, ou d'un comédien dans la limite d'un seul professionnel sur scène.
- Les compagnies invitées s'engagent à participer aux « à côté » et animations constitutives du festival : séance(s) de photo, rencontre(s) presse, tractage théâtralisé (avant la représentation de la biennale du cirque par exemple), etc...
- La pièce doit durer entre 40 minutes et 1 heure 30 impérativement
- La pièce doit pouvoir s'adapter à la scène de l'Espace George Sand et aux conditions de son et d'éclairage qui seront les mêmes pendant toute la durée du festival
- Le décor doit être rapide à monter et démonter, c'est à dire pouvoir être installé ou désinstallé en un maximum de 30 minutes.
- Les éléments de décor non classés M1 doivent être inventoriés.
- Le filage technique dans la salle de spectacle proposé à chaque compagnie, est impératif pour que les techniciens prennent connaissance du déroulement détaillé. Les compagnies s'engagent à participer à ce filage, qui aura lieu les 25 et 26 juin 2022
- Les compagnies doivent communiquer les supports de bande son à l'organisateur 2 semaines avant le festival si possible, et impérativement avant le filage technique
- Si une compagnie a son propre technicien, celui-ci assistera le technicien de la salle, lequel reste le seul habilité à manipuler la console et le matériel de la régie
- Le régisseur général de la salle contactera les compagnies pour prendre connaissance de leurs besoins techniques et les informer des possibilités dans le cadre de l'installation qui sera en place pour l'ensemble des spectacles
- Les compagnies doivent s'adapter au planning des représentations établi par l'organisateur
- L'organisateur met le lieu en ordre de marche à disposition des compagnies invitées
- Les représentations sont gratuites et en accès libre. Une billetterie gratuite est mise en place par l'organisateur
- Le règlement des droits d'auteur est à la charge de l'organisateur ; les compagnies doivent fournir toutes les indications nécessaires aux déclarations.
- Lieu des représentations : Espace George Sand, 100 rue des Marronniers, tel : 04 74 95 56 01. (L'équipement n'a pas d'adresse postale).
- Les compagnies ne peuvent pas prétendre à un défraiement financier
- Le service Culture-patrimoine reste à la disposition des compagnies pour plus d'informations.

Mairie de St-Quentin-Fallavier

1 rue de l'Hôtel de Ville
38 070 St-Quentin-Fallavier
04 74 94 88 00

www.st-quentin-fallavier.fr



Coordination du festival :

Mairie Service Culture-patrimoine
Murielle Pral – tel 04 74 94 84 31 // 06 86 68 81 41
murielle.pral@st-quentin-fallavier.fr